## A la suite de la délivrance d'une fausse autorisation spéciale d'exportation de bois de Kévazingo

# Une société chinoise roulée dans la farine pour 18 millions de francs

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

***Bertrand Akiéné Aba'a, le malfaiteur présumé, tombé dans les filets des gendarmes de la brigade territoriale de Ntoum, ne veut toujours rien dire concernant les sources du document ayant permis de gruger les responsables de la société Gabon Hua Dong Investisment (Gahudi).***

**MALGRÉ** les dispositions prises par le gouvernement gabonais, pour lutter contre l'exportation illégale du kévazingo, un bois très précieux au Gabon, les réseaux mafieux ne cessent de redoubler d'intelligence pour se faire de l'argent sur le dos des candidats à cette activité. Beaucoup d'argent, rien que par la simple évocation de cette essence, extrêmement valeureuse auprès d'éventuels acheteurs.

A preuve, Bertrand Akiéné Aba'a, un compatriote de 43 ans, vient d'être épinglé par les agents de la brigade de gendarmerie territoriale de Ntoum, le chef-lieu du département du Komo-Mondah. Il aurait fait usage d'une fausse autorisation spéciale d'exportation de ce bois, en plus d'ordres de mission tout aussi faux, pour soutirer 18 millions de francs aux responsables de l'entreprise chinoise Gahudi.

Les faits, de sources proches de la direction des investigations de la brigade territoriale, sont les suivants : il y a quelques semaines, Bertrand Akiéné Aba'a et son compagnon - il refuse de donner l'identité de ce dernier -, se rendent à la base de la société chinoise Gabon Hua Dong Investisment (Gahudi), sise à Okolassi, un quartier situé aux portes de Ntoum. Munis de deux ordres de mission les présentant comme des agents des Eaux et Forêts, ils proposent aux Chinois une autorisation spéciale d'exportation du kévazingo. Les Asiatiques, dans le besoin, déboursent les 18 millions de francs exigés par leurs interlocuteurs. Lesquels prennent la clé des champs une fois le magot en poche.

Photo : E-MM

Bertrand Akiéné Aba'a refuse de livrer ses complices présumés.

C'est seulement après la transaction que les Chinois découvrent l'arnaque. En effet, revisitant les documents qu'ils ont reçus, les responsables de Gabon Hua Dong Investisment se rendent finalement compte qu'ils ont été victimes d'un faux en écritures. Car, il s'agit d'un document scanné, sur lequel les signatures du ministre de tutelle et du directeur provincial des Eaux et Forêts de l'Estuaire semblent avoir été imitées. Les Asiatiques en saisissent l'unité locale de la gendarmerie. Avec l'aide des agents de ce service, un subterfuge est mis en branle pour entrer en contact avec les pseudo-agents des Eaux et Forêts. *« Nous avons joint le nommé Bertrand Akiéné Aba'a, en lui faisant croire que l'entreprise Gahudi était encore en mesure de lui rajouter 2 millions de francs. Il n'a pas tardé à se rendre au lieu que nous lui avons indiqué pour le rendez-vous »*, confient les pandores. Le samedi 26 novembre, Sieur Akiéné Aba'a est donc neutralisé sans grande difficulté.

Lors de la confrontation avec la partie chinoise, l'indélicat aurait reconnu les faits. Sauf qu'il refuse de livrer les identités de ses complices présumés. Aussi, les enquêteurs ignorent-ils toujours le nom de la personne qui lui a fourni le document à partir duquel le mis en cause a reproduit la fausse autorisation spéciale d'exportation de la précieuse essence. Le fait d'avoir remboursé une partie de la somme reçue, ne suffira probablement pas au présumé escroc pour être à l'abri des poursuites judiciaires. Il devrait d'ailleurs être déféré, dans les prochains jours, devant le procureur de Libreville. Ces complicités de faux en écritures publiques et escroquerie en bande organisée seraient-elles également à rechercher du côté de vrais agents des Eaux et Forêts ? Affaire à suivre.